

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

Objet : RD - Cession du foncier du parking de la Cassine à la Ville de Chambéry

• date de convocation le 07 juillet 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Catherine Chappuis - Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Nathalie Colin-Cocchi à Michel Dantin - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Benoît Perrotton - de Jérôme Esquevin à Dominique Pommat - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Delphine Julien à Sylvie Koska - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

• conseillers excusés : 14

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Bernadette Laclais - Céline Lapolén - Claudette Levrot-Virot - Damien Regairaz - Walter Sartori - Florence Vallin-Balas - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

délibération n° 277-17 C

objet **RD - Cession du foncier du parking de la Cassine à la Ville de Chambéry**

Xavier Dullin, président, indique qu'il convient de prévoir et d'autoriser la cession foncière à la Ville de Chambéry de parcelles propriétés de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Ces parcelles ont été acquises à l'amiable pour le projet du parking de la Cassine. Ce projet est maintenant porté par la Ville qui souhaite concéder à un opérateur chargé de réaliser un parking public en 2019.

La cession de l'ensemble des parcelles suivantes, totalisant approximativement 8 374 m², est envisagée :

Commune	Section	Parcelle n°	N° lot	Quote-part	Nature	Surface cadastrale en m²
Chambéry	BS	83			Parking de surface	2 754
Chambéry	BS	86			Maison aménagée en bureau. Location à l'association Agence Ecomobilité	733
Chambéry	BS	213 pour partie			Parking de surface, parvis et accès passerelle	544 environ
Chambéry	BS	217	10	324/1000èmes	Parking de surface et local technique	379
Chambéry	BS	217	11	12/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	12	30/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	13	428/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	14	34/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	15	30/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	16	84/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	17	27/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	217	18	31/1000èmes	Parking de surface et local technique	
Chambéry	BS	235			Parking de surface	1 092
Chambéry	BS	237			Parking de surface	1 025
Chambéry	BS	239			Parking de surface	257
Chambéry	BS	246			Parking de surface	355
Chambéry	BS	247			Parking de surface	1 049
Chambéry	BS	276 pour partie			Parking de surface	186 environ

Les surfaces exactes seront précisées par un géomètre avant la signature de l'acte sans remettre en cause les autres conditions de la vente. Afin de simplifier la gestion future des ouvrages, la division retenue consiste à céder l'ensemble du tènement de l'actuel parking, hors emprise au sol de la passerelle piétonne et de ses accès qui reste propriété de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Les biens sont actuellement pour partie occupées par la Ville de Chambéry dans le cadre d'une convention de transfert de gestion datée du 27 avril 2016.

La maison cadastrée BS 86 est occupée par l'association Agence Ecomobilité en vertu d'une convention d'occupation précaire datée du 15 novembre 2006.

Des équipements techniques utiles à la SNCF et à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, notamment pour des équipements électriques et d'information, sont présents dans le local technique implanté sur la parcelle BS 217. Une partie de ce local est également utile aux parkings actuel et futur. Dans le cadre de la cession, il est prévu de maintenir ces fonctionnalités en maintenant les équipements dans le local. Il est notamment convenu de maintenir des conditions d'accès et d'entretien comparables à la situation actuelle. A des fins de simplification, l'entretien du local (gros mur, couverture, enduits...) sera transféré à la Ville de Chambéry, seul le nettoyage intérieur restera à la charge des bénéficiaires des locaux. Les modalités techniques restent à définir (servitude probablement).

Des équipements techniques utiles à la SNCF (composteurs de billet SNCF) sont implantés au sol en sortie de passerelle. Les conditions de mise à disposition des emprises nécessaires seront maintenues à l'identique par la Ville de Chambéry sauf accord exprès de la SNCF.

Dans le cas où l'acte authentique ne pourrait être signé avant le 1^{er} septembre 2017, les parties sont convenues d'autoriser la Ville de Chambéry à intégrer les parcelles cédées au contrat de concession approuvé le 12 juillet 2017 par le Conseil municipal de Chambéry et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2017.

Les parcelles seront cédées à la Ville au prix de 4 542 783,48 € selon l'échéancier suivant :

- 2017 : 50 000 €
- 2018 : 100 000 €
- 2019 : 100 000 €
- de 2020 à 2046, soit 27 ans, 158 991,98 € par an.

Vu la délibération n° 049-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016 relative à la convention de transfert de gestion du parking de la Cassine,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 3 Abstentions :

Article 1 : abroge la délibération n° 021-10 C du 8 avril 2010 par laquelle la construction et l'exploitation du parking de la Cassine ont été définies d'intérêt communautaire,

Article 2 : approuve la cession, au profit de la Ville de Chambéry, des parcelles mentionnées ci-dessus totalisant 8 374 m² cadastrées BS 83, 86, 213, 217, 235, 237, 239, 246, 247 et 276, situées du 100 au 270 chemin de la Cassine à Chambéry, pour un montant de 4 542 783,48 €,

Article 3 : autorise la Ville de Chambéry à intégrer les parcelles cédées au contrat de concession présenté le 12 juillet 2017 au Conseil municipal de Chambéry et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2017,

Article 4 : approuve les modalités de paiement telles que définies ci-dessus,

Article 5 : précise que les frais d'acte administratif ou notarié correspondants seront à la charge de la Ville de Chambéry,

Article 6 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 277-17 C

Objet de l'acte :	RD - Cession du foncier du parking de la Cassine à la Ville de Chambéry
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	plan 1;plan 2;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19897H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19897H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017